



Confédération paysanne

REUNION PUBLIQUE DE
LA *CONFEDERATION PAYSANNE DE LA NIEVRE*
« LES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC L'AGRICULTURE PAYSANNE ? »



Confédération paysanne

Le projet de la chambre d'agriculture de développer l'agrivoltaïsme sur 2000 hectares en Nièvre ne sauvera pas l'agriculture ! Ce projet est aujourd'hui dépassé par la multitude des promoteurs qui démarchent les propriétaires. Plus de 600 ha de panneaux seraient déjà programmés dont une partie sur des terres agricoles : Dirol-Germenay sur 70 ha, Saint-Pierre le Moûtier sur le même ordre de grandeur, Saint-Parize-Le-Châtel et Langeron une cinquantaine, Varennes-Vauzelles sur 20 ha, etc.

La confédération paysanne est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments agricoles et s'oppose à l'artificialisation et la dégradation de la valeur nourricière de la terre pour capter un revenu électrique. Le changement de destination des terres agricoles est cumulatif. Les surfaces dédiées à la production d'énergie via la production d'agocarburants, les méthaniseurs et le photovoltaïques s'ajoutent à l'urbanisation.

La confédération paysanne affirme la nécessité d'une transition agroécologique et pour cela nous avons besoin de terres nourricières ! La confédération paysanne affirme la nécessité d'une transition énergétique transparente et démocratique et pour cette raison nous organisons cette réunion aujourd'hui !

Du point de vue des promoteurs, la Nièvre est un territoire favorable à l'installation de centrales photovoltaïques au sol : les surfaces disponibles sont grandes et le coût d'installation des panneaux au sol est faible, la probabilité de contentieux juridique et d'opposition aux projets reste faible en milieu rural, des communes et des agricultrices et agriculteurs cherchent à améliorer leurs revenus. Cependant, mettre des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles reste interdit. Une dérogation est possible lorsqu'une compatibilité entre activité agricole et électrique est prouvée. On parle alors d'agrivoltaïsme. Malgré tout, l'agrivoltaïsme affecte durablement l'occupation et l'usage des sols agricoles et fait l'objet à ce titre d'une fiscalité compensation collective de l'artificialisation versée au monde agricole par le biais d'un GUFA (Groupement d'Utilisation de Financements Agricoles) initialement orienté vers le financement de retenues d'eaux.

La confédération paysanne alerte sur l'augmentation du prix du foncier et la spéculation sur les terres « à énergiser » qui augmentent les inégalités entre agricultrices et agriculteurs et compliquent l'installation de jeunes agriculteurs. La perte de sens de nos métiers si notre revenu principal provient de sociétés photovoltaïques et la perte d'une qualité de vie au travail ne doivent pas non plus être minimisés dans un contexte de malaise de la profession ! Si ce projet se concrétise, les agricultrices et agriculteurs n'en sortiront pas gagnants !

REUNION PUBLIQUE
SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021
14h00 à la Mairie de Saint Saulge